Le XXVIe Congrès National du Parti Socialiste s'est ouvert hier à Nancy

Le XXVIe Congrès national du Parti Socialiste t ouvert hier matin à Nancy. La première nce, présidée par M. Doley, secrétaire de la dération de Meurthe-et-Moselle, a été surtout upée par les formalités préliminaires du grès et le règlement de l'ordre du jour.

n remarquait dans l'assistance MM. Paul tre, Compère-Morel, Bracke, Renaudel, Maret, Tasso, Grumbach, Frossard, Evrard, Frot, oulet, Hubert Rouger, députés, etc...

Dès l'ouverture de la séance M. Doley souhaite bienvenue aux délégués et rappelle l'objet du ongrès, qui doit discuter l'organisation du rti ; les importantes questions des assurances iales et de l'école. M. Paul Faure, secrétaire parti, donne lecture de télégrammes de félicions adressés par le congrès aux socialistes ngleterre et de Danemark. Il salue MM. Moiani, du parti socialiste italien et Clément, Luxembourg.

C.A.P. propose d'organiser une commission sel des conflits, une commission des résolus et une commission des statuts. Après des rvations de MM. Zyromsky, Kahn, Renausur l'ordre du jour. Le Congrès décide de une séance de nuit ce soir et de réserver ernière séance, celle de mercredi après-midi discussion sur les organismes centraux du i, et il approuve la nomination des commiss. L'assemblée aborde ensuite l'examen des ports statutaires en commençant par celui secrétariat.

M. Evrard et plusieurs autres délégués demannt une réorganisation de la propagande du rti.

M. Grumbach insiste pour obtenir une modifition des statuts. M. Renaudel développe une solution invitant la C.A.P. à présenter à aque congrès un rapport moral comportant s directives politiques générales sur lesquelles e discussion pourrait s'engager et contenant, n annexe, les résolutions du précédent congrès des organismes nationaux. M. Bracke s'associe à ces deux propositions. M. Lebas déclare u'il appartient au congrès de se prononcer 'abord sur le rapport de la C.A.P. M. Grebiani emande que l'on réserve la discussion sur la réintégration de M. Alexandre Varenne. Le rapport de la C.A.P. est adopté à l'unanimité.

La séance d'après-midi, est présidée par M. Evrard, député du Pas-de-Calais.

Avant que la discussion reprenne sur les rapports statutaires, M. Sevérac annonce l'ajournement provisoire de la discussion sur la réintégration de M. Alexandre Varenne, à la demande de la Fédération du Puy-de-Dôme.

Un léger incident

M. Renaudel conteste le nombre des sections indiqué dans le rapport. M. Granvallet, trésorier demande à s'expliquer. Le Président lui retirant la parole, il quitte la salle. Plusieurs délégués essaient de le retenir, on crie dans la salle : « Ce n'est plus un président, mais un dictateur ».

M. Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, consent, sur l'intervention de M. Sevérac, à rendre la parole à M. Granvellet qui rentre en séance salué par des applaudissements et s'explique. M. Renaudel constate qu'il s'agit d'une simple erreur d'addition, l'incident est clos. On passe au rapport de la commission des conflits.

M. Gibaud, de la Gironde, propose des décisions immédiates en cas de flagrants délits. M. Locquin, député de la Nièvre, demande qu'aucune sanction ne soit prise sans l'audition de l'intéressé.

M. Auguste Reynaud, député du Var, déclare qu'on ne peut laisser les Fédérations se prononcer san appel devant la commission nationale des conflits.

M. Evrard propose que la C.A.P. s'emploie à réduire les délais des sentences prononcées par la Commission des conflits. Le rapport de cette commission est adopté.

Cet après-midi et les jours suivants, examen des statuts du parti, des assurances sociales et de la question scolaire. Le banquet du parti aura lieu aujourd'hui à midi.

La situation des cultures de céréales au 1er Mai 1929

Le « Journal Officiel » du 8 juin a publié le résultat de l'enquête du ministère de l'Agriculture sur l'importance des superficies ensemencées et l'état des cultures de céréales à la date du 1er mai.

Voici les chiffres de cette enquête (entre parenthèses les résultats de l'année précédente) :

Superficies en semencées (en hectares) :

Blé d'hiver, 5.015.040 (4.944.100) ; blés de printemps, 153.750 (225.460) ; au total, 5.168.790 (5.169.560).

Méteil, 84.350 (84.070).

Seigle, 777.650 (787.300).

Orge d'hiver, 155.640 (163.060) ; orge de printemps, 555.540 (525.250); au total, 711.180 (688.910).

Avoine d'hiver, 795.930 (748.860) ; avoine de printemps, 2.698.720 (2.676.250); au total, 3.494.650 (3.425.110).

Etat cultural moyen. — (Rappelons que la cote 100 signifie très bon, 80 bon, 60 assez bon, 50 passable, 30 médiocre).

Blé d'hiver, 64 (65) ; blés de printemps, 61 (64) ; méteil, 66 (68) ; seigle, 66 (69) ; orge d'hiver, 61 (68) ; orge de printemps, 62 (69) ; avoine d'hiver, 60 (61) ; avoine de printemps, 63 (69).

Rappelons qu'à la date du 1er janvier 1929 la superficie ensemencée en blés d'hiver était évaluée à 5.128.670 hectares. Il ressort de ces chiffres que l'on peut évaluer à 113.630 hectares les surfaces sur lesquelles les blés d'hiver ont été détruits par les fortes gelées de cet hiver.

En 1928, les superficies ensemencées en blés d'hiver étaient évaluées à 5.180.650 hectares au 1er janvier et 4.944.100 hectares au 1er mai, les superficies détruites par les gelées s'élevant à 236.000 hectares.

Au déficit de cette année pour les blés d'hiver s'ajoute celui des superficies ensemencées en blés de printemps qui marquent un recul de 72.710 hectares. On voit par ailleurs que l'état cultural des blés en terre est loin d'être satisfaisant.

Le voyage à Toulouse du Président de la République

Le train présidentiel est entré en gare de Toulouse, dimanche à 8 h. 30.

M. G. Doumergue fut reçu à la descente du wagon par M. Second, préfet de la Haute-Garonne ; M. Billières, maire, et une délégation de la municipalité de Toulouse ; M. Laurent-Eynac, qui s'était joint à ses collègues du gouvernement venus avec le président : MM. Duchein, Baignan, Feuga, Savignol, sénateurs ; Béthel, Bedouce, Vincent-Auriol, Ducos, Amat, Henri Auriol, députés de la Haute-Garonne ; Ourgaud, président du Conseil général de la Haute-Garonne ; le général Maitre, commandant la 17e région.

Après une réception à la Préfecture, le cortège s'est rendu au cimetière puis à l'Hôtel-Dieu. Le président visita l'hôpital militaire Larrey et salua les corps du sergent-major Escudié et du sergent Maguer, du 3e régiment d'aviation, tués au meeting aéronautique de samedi. Il assista ensuite au déjeuner offert par l'Université, puis se rendit à l'Hôtel de Ville et à la Chambre de Commerce.

LA CEREMONIE DU 7e CENTENAIRE DE L'UNIVERSITE

Après un court repos à la Préfecture, le président et sa suite se rendirent à l'arsenal, au banquet de 1.200 couverts, offert par l'Université. La cérémonie du 7e centenaire eut lieu ensuite dans la chapelle du Lycée. C'est une ancienne chapelle des Jacobins du XIIIe siècle. Au milieu des riches tapisseries des Gobelins, l'élite universitaire de Toulouse, de France et du monde prit place en toges soyeuses, barrées d'hermine et de décorations.

M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction publique, prononça un grand discours dans lequel il développa la fresque historique des destinées de l'Université Toulousaine.

Pour la sécurité et l'hygiène des ouvriers

Voici le texte de la proposition de loi ayant pour objet de créer des délégués ouvriers à la sécurité et à l'hygiène dans les industries dangereuses ou insalubres, voté par la Commission du Travail dans ses réunions du 29 mai et du 5 juin 1929, sur rapport de M. Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais et proposition de M. Goniaux, député du Nord :

Article 1er. — Des délégués ouvriers à la sécurité et à l'hygiène sont institués dans les industries dangereuses ou insalubres qui seront déterminées par un Règlement d'administration publique, après consultation du Comité consultatif des Arts et Manufactures, de la Commission du Travail dans l'industrie et des organisations professionnelles intéressées.

Il est également institué auprès de chaque délégué un suppléant chargé de remplacer le délégué titulaire en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 2. — Les délégués et délégués suppléants sont nommés par le ministre du Travail. En vue de procéder à ces nominations, le ministre du Travail demande des propositions aux diverses organisations professionnelles ouvrières de l'industrie et de la circonscription envisagée. Là où il n'existe pas d'organisation professionnelle dans la circonscription, le ministre demande des propositions aux Fédérations nationales intéressées. Le ministre choisit ensuite parmi les candidatures qui lui sont soumises. La décision du ministre est sans appel.

Article 3. — Les délégués sont nommés pour trois ans. Ils doivent avoir au moins 30 ans, travailler ou avoir travaillé dans l'industrie envisagée pendant dix ans, apprentissage compris, ne l'avoir pas quittée depuis plus de cinq ans, être Français, jouir de leurs droits civils et politiques, savoir lire et écrire. Les femmes peuvent également être nommées, pourvu qu'elles remplissent les conditions fixées par la loi sur les Conseils de prud'hommes.

Article 4. — La rémunération des délégués et leurs frais de déplacement sont supportés par les exploitants. Ils sont fixés par le ministre. Chaque chef d'entreprise supporte une part proportionnelle au nombre d'ouvriers et d'ouvrières employées par lui dans les établissements ou partie d'établissements assujettis.

Les émoluments et les frais de déplacements des délégués leur sont payés chaque mois par le Trésor, qui en fait l'avance. Ces charges sont ensuite recouvrées par le Trésor sur les assujettis.

QUALITÉ PURETÉ RAPIDITÉ
en deux minutes !... une tasse de véritable CHOCOLAT AU LAIT en délayant dans l'eau bouillante un étui
JOLTA
CHOCOLAT-MENIER AU LAIT

Article 5. — Les délégués sont exclusivement désignés par industrie. La circonscription dans laquelle chaque délégué a à remplir son mandat est déterminée par un Règlement d'administration publique. Elle est établie de telle sorte que le délégué puisse en visiter tous les établissements deux fois au moins par mois.

L'action des délégués s'étend à tous les établissements des industries désignées, quelle que soit l'importance du personnel employé.

Article 6. — Les pouvoirs des délégués sont ceux des délégués mineurs. Ils doivent, en conséquence, consigner sur un registre mis à leur disposition par chaque patron soumis à leurs visites, les observations que celles-ci leur auront suggérées quant à l'hygiène et à la sécurité qu'offre l'établissement. Ils doivent également y signaler les infractions aux dispositions concernant le travail des enfants et des femmes, la durée du travail et le repos hebdomadaire, relevés par eux au cours de leurs visites. Ils doivent, en cas d'accident, signaler les conditions dans lesquelles il s'est produit.

Le chef de l'établissement peut consigner ses observations et dires sur le même registre en regard de ceux du délégué. Les copies de ces rapports sont immédiatement et respectivement envoyées par leurs auteurs aux inspecteurs du Travail. Quand, en exécution de l'article 13 de la loi du 9 avril 1896, le juge de paix fait procéder à une enquête sur les circonstances d'un accident ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail, copie des observations du délégué et de la réponse du chef d'établissement doit être annexée à l'enquête. Lors de leurs tournées, les inspecteurs du travail peuvent se faire accompagner par le délégué.

Article 7. — Tout délégué suppléant peut, pour incapacité physique, pour abandon de son poste, pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions, être suspendu ou révoqué, sur proposition du Préfet, après enquête, sur avis motivé de l'inspecteur du travail, le délégué et son suppléant entendu.

La proposition de suspension est, dans la quinzaine, soumise par le Préfet au Ministre du Travail, qui a seul pouvoir de décision.

Article 8. — Les délégués sont tenus de ne point révéler les secrets de fabrication et, en général, les procédés d'exploitation dont ils pourraient prendre connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Toute poursuite abusive dont ils pourraient être l'objet à ce sujet sera punie des peines prévues à l'art. 373 du Code pénal.

Article 9. — Sera poursuivi et puni d'une amende de 16 à 1.000 fr., quiconque aura mis obstacle aux fonctions du délégué.

En cas de récidive, l'amende sera portée de 100 à 5.000 francs.

Un moteur pour la vie
Les caractéristiques données pour les moteurs DEVILLE sont exactes.
La force motrice nécessaire est ainsi obtenue sans pousser le moteur et supprime toute usure prématurée. Le moteur DEVILLE est stable, puissant, économique, construit avec des matières premières soigneusement éprouvées et muni des derniers perfectionnements.
Modèles : 1 3/4, 2 1/2, 3, 4, 4 1/2, 5, 6, 8, 9, 10, 15 CV.
2 soupapes commandées, graissage et régulation automatiques. Marche à l'essence, au benzol et au pétrole.
Moteurs rapides : 2, 4, 7 CV. Vitesse 1200 tours.
Groupes électrogènes. Moto-pompes.
Sur demande catalogue illustré et adresse des agents les plus proches. Ecrire : Ets DEVILLE & Cie (Départt MOTEURS) CHARLEVILLE (Ardennes)
Autres départts : Fours, Pompes, Sanitaire, Chauffage.
MOTEURS DEVILLE
La qualité avant la quantité
CHARLEVILLE
29-13 A

Névralgies, Maux de tête, Douleurs dentaires, Rhumatismes, Grippe, etc...
sont enrayés par l'
ASPIRINE BAYER
qui, par son action curative, supprime en même temps la cause et l'effet.
(Toujours bien tolérée par l'estomac)
Introduite dans l'arsenal thérapeutique en 1895, l'Aspirine Bayer, unique au Monde, est vendue en France en pochettes d'origine avec la marque en croix BAYER. Exigez cette présentation pratique.

BAYER
Dans toutes les pharmacies au prix de 6 fr. 75 la pochette (impôt compris)
Renseignements : Ispharma, 47 bis, Avenue Hoche, Paris.

POUR LE MONUMENT DU MARECHAL FOCH

La Section Lilloise de l'Union Nationale des Combattants nous communique la 5e liste de souscription pour le monument du Maréchal Foch :

Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 10.000 fr. ; Automobile Club du Nord de la France, 5.000 ; Etablissements Ang. Descamps, 1.000 ; « La Dépêche » et « Le Nouvelliste », 1.000; Etabl. J. Thiriez père et fils, 1.000 ; Association Charbonnière de Lille, Roubaix, Tourcoing, 1.000 ; MM. Louis Dreyfus et Cie, 500 ; Collecte faite parmi les membres de la Mutuelle des Employés du Bâtiment de Lille et de la Région du Nord, 500 ; M. Aug. Crépy, industriel, vice-consul du Portugal, 500 ; Etabl. Droulers-Vernier, 500 ; M. Omer Bigo, 500 ; MM. Beylemans et Cie, brasserie du Coq Hardi, 500 ; Cie Fse des Produits Chimiques et Matières Colorantes de St-Clair du Rhône, 300 ; Papeteries Navarre, maison de Lille, 250 ; M. Langeron, Préfet du Nord, 200 ; M. Léon Bachelier, 200 ; M. Olivier Scrive, 200 ; Syndicat des Fourreurs et Pelletiers de la Région du Nord, 200 ; M. Delahaye, brasseur à Lille, 200 ; Agence d'affichage « L'Express », 200 ; Groupement amical des représentants en matières tannantes, 200 ; M. A. Mathias, intendant militaire honoraire à Loos, 150; Banque André Callens, 100 ; M. A. Vaneste, 100 ; M. Fernand Lagache, 100 ; M. Paul Hoffmann, 100 ; M. Jean Leroy, 100 ; Docteurs Ringot et Demars, 100 ; Lille Hockey Club, 100 ; Mgr Jansoone, 100 ; M. Isaïe Beyaert, 100 ; Etabl. Léon Danjou, 100 ; Société des Médaillés du Travail et de l'Industrie, 100; M. Grousseau, député du Nord 100; Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille 100; Anciens établissements Lefranchois 100; O. Poncelet-Laloy et fils 100; Etablissements Dhainaut 100; Quincaillerie Trenois et Décamps 100; M. Dumas, Buffet de la gare 100; M. Jules Mailliez 100; M. Victor Rouzé 50; Etablissements Grondel frères et Cie 50; M. Ernest Choquel La Madeleine 50; Docteur Vallée 50; M. H. Debaisieux 50; Société dramatique « Cercle Cyrano » 50; M. Louis Cardon, entrepreneur 50; M. Charles Coutel, Député du Nord 50; Section de l'U.N.C. de Raches 50; M. le Chanoine Thône, Supérieur du collège de Marcq 50; Le Nord industriel 50; M. Edmond Deren 50; M. Henri Capron, Chirurgien-dentiste 50; M. F. Ringo 50; Anonyme, liste 76, 50; M. Screpel-Pollet 50; M. L. Delzenne 50; Mme Monnier 50; M. Fernand Legros 50; M. l'abbé Denecker, Vice-Doyen de St-Martin d'Esquermes 20; M. Louis Théry, Avocat 20; M. Regnard « Au Monde ouvrier » 20; M. Hector Lambin à Raimbeaucourt 20; M. Albert Delattre 20; M. Chardon 20; M. Georges Gauthier 20; M. Lamoot 20; Librairie St-Augustin 20; M. Fichet-Thurin 20; M. Olivier fils 20; A.D.D. à Sailly-lez-Lannoy 10; M. Alfred Decobecq 10; M. J. Caron 10; M. Benoit Penenet 10; M. Lucien Plaquet 10; M. Deroide 10; MM. Veret et Baudelaire 10; M. Doprun 10; M. Cassette 10; M. A. Rey 10; Mlle Baillin 10; Anonyme 5; M. H. Isorez 5; M. G. Cany 5; M. J.-B. Shigo 5; M. Henri Delrue 5; M. Louis Cordelette 5; M. Jules Vanneuville 5; M. G. Ferdinande 5; Mme Vve Six 5; M. A. Savreux 5; Anonyme liste 76, 5; Anonyme liste 76, 5; M. Vallat 5.

Sommes recueillies par la Sous-Section de l'U.N.C. des Bois-Blancs 262,65: M. Merliot, Président de la Sous-Section 50; M. Gaston Devillers 20; Pavillon bleu 20; M. Louis Bonduelle 20; M. Jacques Deman 10; M. Raffy 10; Mme Raffy 10; M. Sandras 10; M. Aldabert 10; M. C. Heu 10; M. Fockenoy 10; M. G. David 10; M. J.-B. Lorthiois 10; M. Henri Sandras 5; M. Henri Despature 5; M. Louis Caron à Loos 5; M. D. Caron 5; M. Edmond Parmentier 5; M. Louis Fremaux à Emmerin 5; M. Henri-Dervaux 5; M. Charles Delhaye 5; M. E. Lelièvre 3; M. Couvent 3; M. Louis Frémeaux à Loos 2; M. Gustave Descamps 2; M. Léon Deneux 2; M. Duries 2; M. Collin 2; M. Duriez fils à Marcq 2; M. F. Carton 2; M. Samyn 2; M. Vergote 2; M. Gourdin 2; M. Jean Coureur 1; M. François Gravelaine 1; M. Charles Mahieu 1; Anonyme liste 391, 1; M. Auguste Demulier 1; M. Pierre Demulier 1.

Liste No 136 : Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et soldats au 43e R.I., 2e Bon à Valenciennes 283,55; Officiers, Sous-Officiers et Soldats du bureau de recrutement de Valenciennes 50; Officiers, Sous-Officiers, Agents militaires et Personnel civil du Centre, Annexe mobilisateur d'infanterie No 12 à Valenciennes 58.50. Total : 28.241 fr. 70. Report des listes précédentes 86.765 fr. 30. Total de la souscription à ce jour : 115.007 fr.

Nous rappelons que les souscriptions peuvent être envoyées à M. le Président de la Section Lilloise de l'Union Nationale des Combattants, 98, rue des Canonniers à Lille, soit par chèque postal au compte No 143.69 Lille, soit par virement au compte « souscription monument du maréchal Foch » ouvert au Crédit du Nord à Lille, sous le No 13.319.

Le contingentement des films

A propos du contingentement des films, on nous communique la note suivante :

« Il résulte d'une enquête faite dans les milieux autorisés que, contrairement aux informations publiées dans les journaux américains paraissant à Paris, le gouvernement des Etats-Unis n'a fait aucune intervention officielle, ni officieuse au sujet de la question du contingentement des films qui met aux prises les producteurs français et américains. Le Gouvernement des Etats-Unis a simplement fait prendre les renseignements nécessaires en ce qui regarde le côté commercial de la question comme cela se fait toujours en pareil cas.

Il semble bien que les informations des journaux américains constituent une manœuvre pour influencer l'opinion et laisser supposer que le gouvernement américain aurait fait savoir ses intentions au gouvernement français en cas d'adoption de la loi du contingentement cinématographique. »

Les coopératives de reconstruction

Vendredi a eu lieu à la Préfecture du Nord une réunion des délégués de l'Union des Coopératives de Reconstruction. Elle était présidée par M. Le Glay, directeur de l'Union des coopératives de l'arrondissement de Douai. Etaient présents deux délégués par arrondissement et M. Tilloy, représentant M. le préfet du Nord.

Au cours de cette séance il fut procédé à l'examen des moyens les plus pratiques pour opérer dans les meilleures conditions la liquidation des coopératives de reconstitution.

La prochaine séance aura lieu le 5 juillet.

QUI BIEN DIGÈRE BIEN SE PORTE
Les malaises digestifs, en diminuant la valeur nutritive de vos aliments, peuvent provoquer les souffrances intenses et peuvent même occasionner des troubles nerveux de l'organisme. Pour bien digérer, prenez une demi-cuillerée à café de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau après vos repas ou lorsque la douleur se fait sentir. La plupart des troubles stomacaux comme les brûlures, lourdeurs, renvois acides, dilatations et indigestions doivent leur origine à un excès d'acidité. La Magnésie Bismurée, par sa composition alcaline, neutralise cet excès, empêche l'intoxication de l'estomac et assure cette parfaite assimilation des aliments de laquelle dépend une bonne digestion et une bonne santé. En vente toutes pharmacies.

Les Fêtes du Cinquantenaire des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais

L'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais nous communique :

« La gymnastique peut-être trop délaissée actuellement, ne se pratique plus de nos jours dans les mêmes conditions que jadis. La presque totalité des professeurs de gymnastique ont reçu des notions d'anatomie et la science remplace maintenant l'empirisme.

» De vastes locaux où pénètrent à flots l'air et la lumière servent de salles où se pratiquent les exercices physiques. Beaucoup de sociétés ont même des terrains de plein air où la jeunesse prend ses ébats pendant la belle saison et chaque fois que le temps le permet pendant la mauvaise.

» C'est à l'application de ces principes que nous aurons l'occasion d'apprécier aux grandes fêtes gymniques qui se dérouleront à Lille les 6, 7 et 8 juillet, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

» Les milliers de jeunes et beaux athlètes qui prendront part à ces fêtes prouveront une fois de plus que notre bonne vieille gymnastique est mieux qu'un sport, mais la quintessence de tous les sports ».

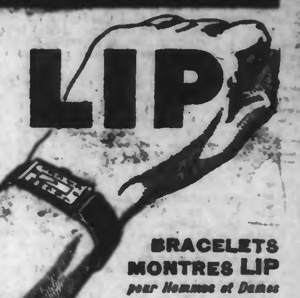

Fabriquées dans une puissante manufacture française, les montres LIP sont d'une perfection et d'une précision garanties.
Inspirés du goût parisien et de l'art moderne, leurs modèles sont élégants et distingués, tout en étant pratiques.
Leurs prix sont naturellement inférieurs à ceux des marques étrangères, à qualité égale.
LIP
BRACELETS MONTRES LIP pour Hommes et Dames
chez les bons Horlogers

Dans votre intérieur...
... Vous pouvez faire votre cuisine au pétrole gazéifié avec le réchaud CLAMFOR.
Pratique, dépensant peu, d'un prix d'achat de 70 francs, le réchaud à pétrole CLAMFOR vous cuira vite et bien tous les aliments.
Garanti absolument inexplosible.
La fabrication soignée et la facilité de changement de ses pièces le rendent pratiquement inusable.
En vente dans toutes les bonnes maisons
Fabricant CLAMFOR, 75, r. Jean-Jaurès, Creil (Oise)

A SP-20
RÉCHAUD A PÉTROLE CLAMFOR

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 60). — Lundi 10 juin à 12 h. 30 : Marche militaire ; Sérénade Galante ; Chants russes, pour violoncelle ; Prélude ; Muguette ; Menuet ; Werther. — 13 h. 35 : Cours ; informations. — 19 h. : Disques. — 19 h. 15 : Cours d'espéranto. Cours. — 19 h. 40 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord. Programme : Marche des Pantins ; A M'amie ; Danse arabe ; Rip ; Gaillarde ; Ramona ; Ma petite maison ; L'heure du guet. — 20 h. 45 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord, avec le concours de : Mlle Andrée Capon, de l'Opéra de Lille ; M. Mascret, flûtiste et l'orchestre de la station. — Programme : La flûte enchantée ; Le bonhomme gentilhomme ; Andante con sentimento ; Moment musical ; a) Dragons de Villars ; b) Au printemps, par Mlle Capon ; Romance et scherzo pour flûte, par M. Mascret ; Menuet ; Trio ; a) Lied ; b) Gigue (Auguste Holmès), par M. Mascret ; Rapsodie norvégienne ; a) Werther « Les larmes » ; b) Au crépuscule, par Mlle Andrée Capon ; Espana ; Iweria, suite. — Informations du « Réveil du Nord ».

RADIO-PARIS (1.744 m.). — 12 h. 30 : Musique enregistrée. — 15 h. 45 : Concert symphonique

FLYTOX
tue TOUS les insectes

FEUILLETON DU 10 JUIN 1929. — No 9

MARTYRE d'AMOUR

PAR Jules Lermina

Elle était pâle maintenant. Je ne sais quelle terreur inommée lui serrait le cœur :

— André pars, pars bien vite, murmura-t-elle.

— Partir... et pourquoi ? que craignons-nous ! unis dans la vie, pourquoi ne resterions-nous pas unis dans la mort ?

Raymonde s'était dressée, debout.

De ses mains, elle relevait les longues tresses de ses cheveux blonds.

— La mort ! fit-elle en tressaillant. Oh ! ne prononce pas ce mot... j'ai pleuré sur toi... je ne veux plus, je ne veux plus pleurer !... Va-t'en, je t'en supplie....

— Que crains-tu donc ? écoute, le vieux château dort sous les dernières ombres de la nuit. Nul ne voit, nul ne nous entend...

Elle regarda autour d'elle, et dit gravement :

— Qui sait ?...

— Non, n'aie point de crainte... nous sommes libres, libres de nous aimer, de nous le répéter encore...

Il l'avait de nouveau prise dans ses bras. Elle ne résistait pas, mais doucement se dégageait, luttant contre elle-même.

C'était une joie si grande, alors qu'elle avait cru son André, le bien-aimé de toute sa vie, à jamais perdu pour elle, alors que dans ses nuits elle avait vu ces yeux éteints, cette bouche livide, de sentir la chaleur de ce regard vivant, de sentir l'étreinte de ses bras, la pression de ses lèvres chaudes de jeunesse et de vitalité !

Malgré elle, aux paroles d'amour elle répondait par des paroles d'amour.

Et elles allaient ainsi, alternées comme un chant, inachevées dans un baiser.

Au dehors, les grands arbres du parc, dépouillés de leurs feuilles, oscillaient au vent de la nuit.

Déjà l'aube blanchissait et à travers les silhouettes noires des arbres, une pâleur grandissait.

Au loin, on entendait la voix profonde de la mer, le cri long et sourd des grottes qui sont les monstrueux clairons de l'Océan.

André pensait bien à tout cela ! à la vague qui pleurait, aux branches qui s'entrechoquaient.

Il n'entendait que le battement d'un cœur frappant contre son cœur.

Mais les voix sinistres parlaient haut à Raymonde, qui se dégageant une dernière fois, dit :

— André, mon André à moi à moi seule, il faut partir... Vois, déjà le jour se glisse entre les rideaux... Quand tu n'étais pas là, oh ! je n'avais pas peur ! non, j'ignorais ce qu'était la crainte ! Mais c'était hier cela !... hier, je ne vivais pas... Aujourd'hui j'ai vécu, et ce bonheur ineffable, retrouvé, ressuscité, je ne veux pas, entends-tu bien, je ne veux pas le perdre...

— Tais-toi, Raymonde... je ne veux plus te quitter...

— Ah ! ne parle pas ainsi ! pourquoi dire des folies !... Oui, je suis à toi... Oui, je serai à toi... à jamais !... Tu n'as plus le droit de douter de moi... Je t'appartiens puisque je me suis donnée... Eh bien, c'est parce que je t'ai reconquis, que j'ai peur de te perdre...

— Que peux-tu redouter ?

— Rien et tout... Ce château est sinistre. Il me semble que la mort, que le crime le hantent... André, crois-moi, je t'en conjure...

Elle eut un sourire héroïque :

— Puisque je suis ta maîtresse, obéis-moi, dit-elle.

— Tu es ma femme !...

— Je porte le nom d'un autre, d'un autre que je hais, parce que je le sais capable de tous les forfaits. Tu oublies cela, André ; moi, je ne l'ai pas oublié... pas un instant, pas une seconde. Si j'ai commis une faute, — et cela n'est pas, car je suis libre ! — ce fut dans la pleine connaissance de mes actes. J'ai signé volontairement avec toi un pacte d'amour, un trait d'alliance contre notre ennemi. Mais je ne veux pas qu'il puisse, en traître, nous surprendre, nous frapper... te frapper, toi, mon André !...

Elle avait placé ses deux bras autour du cou du jeune homme :

— Ecoute-moi, André. De ce jour, entre cet homme et nous, la guerre est déclarée. Ce que sera la lutte, je ne le sais pas ; sois certain de me voir vaillante et hardie. Mais défions-nous des embuscades. La plus fort tombe sous la balle d'un lâche. Il faut nous séparer... Que dis-je ? Est-ce donc une séparation, quand je te garde tout entier dans mon cœur, quand tu m'emportes tout entière dans ton âme. Eloignés, nous resterons ensemble, et quand nous nous rejoindrons, il nous semblera que nous ne nous sommes pas quittés... Va, mon André j'ai besoin d'être seule, de songer à notre avenir. En ce moment, je suis faible, je suis femme. Est-ce que je puis penser, quand tu me regardes !... Pars...

— Pas encore ! ce n'est pas le jour !...

D'un geste rapide elle écarta les rideaux.

L'aurore entra, brusque, avec ses rayons blancs qui semblent des flèches de nuages.

Tous deux restèrent l'un en face de l'autre, graves.

Un étrange pressentiment les avait frappés en même temps.

On eût dit qu'un voile venait de se déchirer, laissant voir l'avenir effrayant.

— Tu as raison, Raymonde, dit André. Aujourd'hui que nous nous sommes retrouvés, aujourd'hui que, pour la première fois, j'ai senti tes lèvres sur les miennes, ne compromettons pas le bonheur que nous n'osions plus rêver... Unissons-nous pour lutter contre l'ennemi, contre cet homme !

— André, songe à ton serment. Nous sommes sans armes contre lui. Tu as juré d'publier ce que je t'ai dit de mon père !...

— Oh ! sois sans crainte ! qui a été criminel une fois l'a toujours été... Je saurai bien trouver d'autres armes.

— Ne lui en livrons pas contre nous... tiens, vois, André, j'ai peur ! le jour grandit... il me semble que de ces murailles sombres va surgir un danger... de mort. Comment as-tu pénétré jusqu'ici ?...

— Ne te souviens-tu pas, qu'enfant, je venais dans ta chambre. Nous lisions et nous chantions ensemble. Et comme j'avais peur de rencontrer ton père, je me glissais par une brèche du parc ; une porte de la tourelle, depuis condamnée, mais ouverte par moi, me livrait passage. Je l'ai retrouvée.

— Mais M. de Roiraz est ici. Qui sait si, en prenant le même chemin, tu ne t'exposerais pas à le rencontrer ?

— Je partirai par cette fenêtre...

— C'est cela. Mais comment te reverrai-je ?...

— Je reviendrai la nuit prochaine...

— Non ! non !

Et comme André avait fait un geste :

— Oh ! ne crois pas que je te refuse. Tu es mon époux. Si tu frappais à cette porte, elle s'ouvrirait seule devant toi. Mais, je te le répète, je me défie de M. de Roiraz. Ces hommes ont des trahisons toutes prêtes. Il faut que nous convenions d'un signal. Je veux être certaine de n'avoir rien à craindre pour toi.

— Soit. Ce signal ?

— Voici. Lorsque tu pourras venir, à minuit, heure précise, j'élèverai trois fois la lampe devant cette fenêtre.

— Minuit ! c'est bien tard !

— André, André !... ne commettons pas d'imprudences !...

— Non. A minuit. Oh ! ma bien-aimée, que ces heures seront longues !

— Ce n'est pas tout. Il se peut que, dans une circonstance grave, j'aie besoin de t'écrire. Retiens bien ceci : Il est ici de bonnes gens qui me sont dévouées, Claude Morlak et sa femme, qui demeurent en bas, au bourg de Kervedek... Leur fils était malade, je l'ai soigné... Un enfant gai, qui a déjà été mousse... On le dit querelleur, bruyant. Avec moi, il a toujours été doux et bon... Si tu as à m'écrire, si j'ai moi-même quelque billet à te faire parvenir, je me confierai aux Morlak...

— Tu es sûre d'eux ?...

— Oui... ils aiment et respectent la mémoire de ma mère...

— Qu'il soit fait selon ta volonté.

Le jour grandissait. Au dehors, on entendait le bruissement doux du réveil.

— Raymonde, dit André, aujourd'hui nous sommes liés à jamais. Je suis ton époux devant notre conscience, devant l'éternelle justice... donne-moi l'anneau que je vois à ton doigt et prends celui-ci qui me vient de ta mère.

Ils échangèrent les deux bagues.

Seulement, au moment où Raymonde passait à son doigt l'anneau d'André — sur lequel était gravé les mots : Souviens-toi — elle poussa un léger cri.

— Qu'y a-t-il ? fit André.

— Rien !... une des ciselures à l'arête un peu vive... Vois, elle m'a blessée.

En effet, une gouttelette rouge perlait sur la peau fine et blanche de Raymonde.

André but cette goutte de sang, et leurs yeux s'étant rencontrés, ils tombèrent une fois encore aux bras l'un de l'autre.

— Va ! va ! dit Raymonde. A bientôt ! à toujours !...

La fenêtre était ouverte.

Le balcon de fer s'avançait au-dessus des genêts d'un vert sombre.

Quelques pieds à peine le séparaient du sol.

André se pencha rapidement, prit Raymonde par le cou, l'embrassa et se laissa tomber.

(A suivre)